



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis N° 04 - 2015 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2016

Responsabilité du dossier :

- Gil Reichen, président du Comité de direction

Pully, le 22 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2016.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le cinquième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a bel et bien été respectée. En effet, le budget de l'année 2016 ne prévoit pas d'augmentation des effectifs en terme de personnel.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2015 :

Libellé	Budget 2016 (en CHF)	Budget 2015 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'316'250.00	8'093'450.00	222'800.00	2.8%
Biens, services et marchandises	1'711'641.00	1'540'861.00	170'780.00	11.1%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	2'500.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	570.00	570.00	0.00	0.0%
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	150'000.00	0.00	0.0%
Total des charges	10'284'261.00	9'890'681.00	393'580.00	4.0%
Patentes et concessions	2'500.00	0.00	2'500.00	
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'911'300.00	1'901'300.00	10'000.00	0.5%
Participations et rebmts coll. publ.	8'361'461.00	7'980'381.00	381'080.00	4.8%
Total des revenus	10'284'261.00	9'890'681.00	393'580.00	4.0%

Par rapport aux comptes de l'année 2014, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2016 (en CHF)	Comptes 2014 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'316'250.00	7'672'507.55	643'742.45	8.4%
Biens, services et marchandises	1'711'641.00	1'302'738.84	408'902.16	31.4%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	551.95	1'948.05	352.9%
Aides et subventions	570.00	299.00	271.00	90.6%
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	258'067.50	-108'067.50	-41.9%
Total des charges	10'284'261.00	9'337'464.84	946'796.16	10.1%
Patentes et concessions	2'500.00	0.00	2'500.00	
Revenus du patrimoine	9'000.00	6'374.40	2'625.60	41.2%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'911'300.00	2'129'819.31	-218'519.31	-10.3%
Part à des recettes cantonales	0.00	2'906.25	-2'906.25	-100.0%
Participations et rebt coll. publ.	8'361'461.00	7'198'364.88	1'163'096.12	16.2%
Total des revenus	10'284'261.00	9'337'464.84	946'796.16	10.1%

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 4.0% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 et de 10.1% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2014.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel
- Augmentation des achats de véhicules
- Augmentation des coûts du matériel spécialisé
- Augmentation des coûts liés aux honoraires et frais d'expertises
- Augmentation des coûts liés à l'informatique
- Augmentation des coûts d'outsourcing

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel augmentent de 2.8% par rapport à celles prévues dans le budget de l'année 2015. Cet écart s'explique par l'indexation des salaires ainsi que par les augmentations statutaires. De plus, nous devons déplorer le départ de quelques jeunes collaborateurs qui ont été remplacés par des personnes plus expérimentées, donc avec des salaires un peu plus élevés.

Par conséquent, l'effectif du personnel inclus dans le budget 2016 est de 60.9 ETP, soit exactement le même effectif que celui inclus dans le budget de l'année 2015.

L'écart constaté par rapport aux comptes 2014 (+8.4%) provient des augmentations de salaires qui sont composées de l'indexation au coût de la vie ainsi que des augmentations statutaires. Pour terminer, les engagements de nouveaux collaborateurs prévus durant l'année 2014 n'ont pas pu tous être effectués dès le début de l'année.

Augmentation des achats de véhicules

Le budget de l'année 2016 prévoit le remplacement d'un véhicule banalisé ainsi que l'acquisition d'un nouveau scooter pour la section « Proximité ».

Augmentation des coûts du matériel spécialisé

Le budget 2016 prévoit le renouvellement de la centrale ainsi que des radios Polycom (système de télécommunication), le renouvellement des casques de moto, l'acquisition d'un nouvel éthylomètre, l'acquisition d'un mini Viasis (indicateur de vitesse), le remplacement d'une caméra interne, le remplacement de la machine à affranchir ainsi que l'achat de matériel de prévention.

Augmentation des coûts liés aux honoraires et frais d'expertises

L'augmentation des honoraires et des frais d'expertises constatés dans le cadre du budget 2016, provient pour l'essentiel de l'étude de remplacement de la centrale TT ainsi qu'à l'audit de sécurité (informatique).

Augmentation des coûts liés à l'informatique

L'augmentation constatée dans le budget 2016 provient pour l'essentiel de l'extension du parc informatique et de la progression du coût facturé par le Canton pour le JEP (journal des évènements police).

Augmentation des coûts d'outsourcing

La progression de ce type de charges constatée dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 provient essentiellement de l'augmentation des prestations offertes par le Service informatique de la Ville de Pully (virtualisation des postes de travail, système de sauvegarde, modernisation du système informatique) ainsi que des prestations mises à disposition par le Service de Communication de la Ville de Pully.

La rubrique relative aux revenus concernant les patentes et concessions concerne les redevances pour appareils automatiques, les ventes aux enchères ainsi que diverses autorisations de ventes.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes progressent légèrement de 0.5 % par rapport au budget 2015 et baissent de 10.3 % par rapport aux comptes de l'année 2014. Cette diminution provient en grande partie du niveau des amendes qui est plus élevé lors du bouclage des comptes 2014.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2015, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2016 (en CHF)	Budget 2015 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	526'318.00	526'093.00	225.00	0.0%
Paudex	251'242.00	232'164.00	19'078.00	8.2%
Pully	7'095'263.00	6'721'327.00	373'936.00	5.6%
Savigny	488'638.00	500'797.00	-12'159.00	-2.4%
Total	8'361'461.00	7'980'381.00	381'080.00	4.8%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2014, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2016 (en CHF)	Comptes 2014 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	526'318.00	502'654.60	23'663.40	4.7%
Paudex	251'242.00	212'898.29	38'343.71	18.0%
Pully	7'095'263.00	6'012'400.11	1'082'862.89	18.0%
Savigny	488'638.00	470'411.88	18'226.12	3.9%
Total	8'361'461.00	7'198'364.88	1'163'096.12	16.2%

La moindre augmentation des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la Commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport aux comptes 2014, reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Par conséquent, le budget 2016 qui vous est proposé est relativement stable par rapport à celui de l'année 2015. En effet, il ne prévoit aucune augmentation de l'effectif du personnel faisant partie de l'association intercommunale.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 04 - 2015 du Comité de direction du 22 octobre 2015,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. de valider le budget 2016 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 22 octobre 2015.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



G. Reichen

Le secrétaire



D-H Weber

Annexe :

-
- Le budget 2016